

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/8
	Révision n°: 6
TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE	Date : 07/05/2021
	Remplace la fiche : 19/05/2016
	308112

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
 CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
 Tél. 02.98.43.45.44
 ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Anti adhérent pour soudures sur acier et inox

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
 Contacter le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
 Contacter le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé.

Phrases EUH

EUH208 : Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 603-002-00-5 CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6 REACH : 01-2119457610-43	ETHANOL	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	1-3
	<i>Limites de concentration spécifiques</i>	(50 ≤ C < 100) Eye Irrit. 2, H319	
CAS : 56-81-5 EC : 200-289-5 REACH : 01-2119471987-18	GLYCEROL	Non classé Nota : [1]	1-3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/8
	Révision n°: 6
TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE	Date : 07/05/2021
	Remplace la fiche : 19/05/2016
	308112

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 613-088-00-6 CAS : 2634-33-5 EC : 220-120-9 REACH : 01-2120761540-60	1,2-BENZISOTHIASOL-3(2H)-ONE	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	< 0.01
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16 [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail			

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

En cas de contact oculaire

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Protection complète du corps.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/8
	Révision n°: 6
TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE	Date : 07/05/2021
	Remplace la fiche : 19/05/2016
	308112

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Equipement de protection

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Pour plus d'informations, se reporter au § 8 : « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Conditions d'élimination, voir le § 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains après toute manipulation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

Protéger du gel.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Tenir au frais.

Produits incompatibles

Acides forts. Agent oxydant. Bases fortes.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale

13 mois

Température de stockage

> 5°C

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/8
	Révision n°: 6
TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE	Date : 07/05/2021
	Remplace la fiche : 19/05/2016
	308112

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Glycérol (56-81-5)		
France	VME (mg/m ³)	10
Belgique	Valeur seuil (ppm)	*
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	10
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Classification additionnelle	-
Espagne	VLA-ED (ppm)	10
Espagne	VLA-ED (mg/m ²)	-
Espagne	Nota	-
Ethanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m ³)	1900
France	VME (ppm)	1000
France	VLE (mg/m ³)	9500
France	VLE (ppm)	5000
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1000
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1907
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Espagne	VLA-EC (ppm)	1.000
Espagne	VLA-EC (mg/m ²)	1.910
Espagne	Nota	S

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection oculaire

Lunettes bien ajustables.

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	Avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau de gants ne peut pas être estimée et doit être testées avant utilisation.

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle, Caoutchouc néoprène (HNBR)	6 (> 480 minutes)			EN ISO 374

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/8
	Révision n°: 6
TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE	Date : 07/05/2021
	Remplace la fiche : 19/05/2016
	308112

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Couleur	: Incolore
Odeur	: Aucune donnée n'est disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 8.00
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: environ 68°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.00 +/- 0.03
Hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
COV	: 3 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir le § 7).

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, agents oxydants, bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé

1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale	1020 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	4115 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation-Rat (Poussière/brouillard)	100 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/8
	Révision n°: 6
TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE	Date : 07/05/2021
	Remplace la fiche : 19/05/2016
	308112

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Glycérol (56-81-5)	
DL50 orale	25000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 18700 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation-Rat (Poussière/brouillard)	50100 mg/l
Ethanol (64-17-5)	
DL50 orale	10470 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	15800 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation rat (Brouillard/Poussière)	> 99999 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

pH 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

pH 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration

Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

Non rapidement dégradable.

1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 Poisson [1]	2.18 mg/l
CE50 Autres organismes aquatiques [1]	2.94 mg/l waterflea
CE50 Autres organismes aquatiques [2]	0.11 mg/l
Glycérol (56-81-5)	
CL50 Poisson [1]	> 5000 mg/l
CE50 Autres organismes aquatiques [1]	> 10000 mg/l waterflea
CE50 Autres organismes aquatiques [2]	> 10000 mg/l
Ethanol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	14200 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques (1)	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques (2)	275 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/8
	Révision n°: 6
TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE	Date : 07/05/2021
	Remplace la fiche : 19/05/2016
	308112

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

GLYCEROL (56-51-5)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable

Biodégradation : > 60 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

1,2-BENZISOTHIAZOL-3-(2H)-ONE (2634-33-5)

Log Pow : 0.7

GLYCEROL (56-51-5)

Log Pow : -1.76

ETHANOL (64-17-5)

Log Pow : -0.32

12.4. Mobilité dans le sol

12.4.1. Substances

GLYCEROL (56-51-5)

Tension superficielle : 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Ecologie-déchets

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) :

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	ETHANOL	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :8/8
	Révision n°: 6
TECHNO ANTI ADHERENT SOUDURE	Date : 07/05/2021
	Remplace la fiche : 19/05/2016
	308112

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

3(b)	ETHANOL	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	ETHANOL	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP	Libellé
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
66	Rhinite et asthmes professionnels.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

EUH208 : Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §1 à 13-15-16 + référence

Fin du document

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France